

Mérode de Montmorency, prince d'Ysenghien et de Mamines, maréchal de France et se disant comte de Vianden. (72)

Guillaume IV décéda en 1751. Il avait épousé en 1734 Anne, princesse de Grande-Bretagne et d'Irlande, fille de Georges-Auguste II de la maison de Hanovre. C'est cette princesse, veuve de Guillaume IV et gouvernante des Pays-Bas, qui racheta en 1756 pour 1.400.000 francs les droits des Ysenghien sur Vianden-en-Luxembourg.(73) De leurs cinq enfants nous retiendrons Guillaume V qui suit et Caroline (1743-1787) qui devint en 1760 la femme de Charles-Chrétien, prince de Nassau-Weilbourg, arrière grand-père de notre grand-duc ADOLPHE (73 bis)

GUILLAUME V

dit le Batave, né en 1748, possédait toujours encore les vastes domaines aux Pays-Bas et en Bourgogne. Par l'accord de Bruxelles du 22. 9. 1759 il reentra enfin en possession de Vianden et de St-Vith. (74) Il devint stadhouder en 1766 après avoir atteint sa majorité, puis il épousa la princesse Frédérique Sophie de Prusse (1751-1820), soeur du roi Frédéric Guillaume II et nièce du roi Frédéric II. *)

Vers cette époque Christophe de BARENGH administrait Vianden comme grand-bailli. Exécutant les ordres reçues de Guillaume V le 14. 7. 1772, il requit et somma en 1776 « tous les hommes de fief ou vassaux et détenteurs de fiefs relevant du Comté, de, en dedans les six semaines, renouveler les prestations de foy et hommage ... » (75)

La franchise d'impôts dont bénéficiaient la noblesse et le clergé était, depuis 1752, limitée aux seuls biens administrés par un personnel rétribué. Mais l'impératrice Marie-Thérèse se rendant compte des difficultés que rencontrait l'application de cette mesure, qui était une jargesse, créa en 1766 une administration de contrôle, le Cadastre. Bien que l'inventaire qui fut dressé à cette occasion des biens et revenus soit manifestement faux, il permet néanmoins de se faire une idée de la richesse de certains nobles et couvents de l'époque.**)

Lors de la guerre d'Indépendance des Etats-Unis (1775-1783), et pour punir les Provinces Unies de lui avoir refusé aide et secours, l'Angleterre leur enleva une partie des Indes occidentales ; la colonie du Cap ne leur fut conservée que grâce à l'amiral français de SUFFREN.

Pour empêcher le morcèlement des domaines ancestraux situés en Allemagne, les chefs des quatre branches existantes de la maison de

*) Au sujet des vellétés annexionnistes de l'ambitieuse princesse d'Orange voir les passages traitant de la mission de G.-A.-F. DE FELTZ aux Pays-Bas, dans l'étude que M. Alphonse SPRUNCK consacre à notre compatriote dans le présent fascicule.

***) Avant d'être confisqués par la République, les biens formant l'ancien comté de Vianden étaient estimés à 3 millions de francs-or. (76)